

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR SERVICES DE CONSULTANTS

*Objet : Sélection de consultant pour la mise en œuvre de la **cellule d'appui technique** du projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT » en République du Congo.*

Informations générales

Pays	République du Congo
Villes	Brazzaville Ouesso Pointe-Noire
Date de publication	29/01/2016
Date limite dépôt	19/02/2016
Financement	DFID – Fonds gérés par l'AFD
Maître d'ouvrage	MEFDD
Langue	Français
Contact	Monsieur Jean-Claude BOZONGO, Directeur des Études et de la Planification Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable Palais des verts - face Hôpital Blanche Gomez PB 98 Brazzaville – République du Congo bjcclaude@yahoo.fr

Contexte

Le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) bénéficie d'une subvention de 4,5 millions de Livres sterling du DFID dont la gestion est déléguée à l'AFD pour la mise en œuvre du Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT ». La finalité de ce projet est d'accompagner le MEFDD ainsi que ses partenaires privés et la société civile dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT signé entre l'UE et le Congo le 17 mai 2010.

Le projet comporte 4 composantes :

- 1 : Appui au secteur privé;
- 2 : Mise à jour du corpus juridique Congolais;
- 3 : Renforcement des capacités de l'administration;
- 4 : Renforcement des capacités de la société civile.

La Coordination générale du Projet est assurée par une Assistance Technique Principale (ATP) sous la supervision du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie Forestière et du Développement

Durable. Le Directeur des Études et de la Planification du MEFDD, avec l'appui de l'ATP, lance les appels d'offres pour l'ensemble des prestations associées à la mise en œuvre des composantes.

Le projet souhaite contracter les services d'un consultant pour la mise en œuvre d'une cellule d'Appui Technique.

L'objectif général de l'expertise, objet de ce contrat sera d'accompagner les sociétés d'exploitation forestière dans le processus de mise en conformité de leurs activités avec les critères et indicateurs de la grille de légalité de l'APV-FLEGT au Congo.

La cellule d'appui technique mettra en œuvre des activités concernant 2 composantes du Projet « Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT » :

- Composante 1 « Appui au secteur privé » : La cellule d'appui technique aura pour mission d'accompagner les entreprises pour corriger les non conformités qui seront déterminées par les diagnostics annuels effectués par un prestataire recruté par appel d'offre dans le cadre du projet. Pour ce faire, elle élaborera un plan d'action visant à corriger les non conformités et assurera un suivi de son application. L'appui consistera également à la mise en place d'outils techniques (procédures, méthodologie, etc.) et à la réalisation de formations aux entreprises ;
- Composante 2 « Mise à jour du corpus juridique » : Deux activités sont programmées :
 - o La rédaction de directives pour l'élaboration des plans d'aménagement simplifiés des permis de petites superficies ;
 - o La finalisation des procédures de vérification de la légalité de 1^{er} niveau initiées par la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT).

Deux bénéficiaires seront concernés par l'expertise recrutée:

- Les sociétés d'exploitation forestière sous CAT (Convention d'Aménagement et de Transformation) ou CTI (Convention de Transformation Industrielle) qui sont la cible principale ;
- L'administration forestière.

Il est attendu des consultants le montage d'une équipe incluant les expertises suivantes :

- 2 AT long terme, basés à Ouessou et Pointe-Noire avec une expérience dans le secteur forestier et plus particulièrement sur les aspects « légalité ».
- Un pool d'expertise technique court terme à mobiliser sur toute la durée du Projet sur des domaines spécifiques : FLEGT, procédure vérification de la légalité, aménagement, légalité, ...

La cellule d'appui technique devra également mobiliser des missions court terme qui traiteront les aspects suivants (composante 2) :

- Cadre légal et réglementaire relatif à l'exploitation des Conventions de Transformation Industrielles (CTI) ;
- Finalisation des procédures de vérification de la légalité de 1^{er} niveau.

Au stade de la manifestation d'intérêt, ces informations sont indicatives. Il sera néanmoins attendu des cabinets qu'ils prouvent une expérience suffisante dans l'appui aux entreprises du secteur forestier dans le bassin du Congo et les questions liées à la légalité.

La cellule d'appui technique sera mise en place pour une durée d'environ 32 mois. La durée exacte sera déterminée en fonction des délais de la procédure de sélection du prestataire.

NB : Ces informations ne remplacent pas le cahier des charges complet qui sera envoyé aux candidats retenus.

Le MEFDD invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc....).

La Direction des Études et de la Planification dressera une liste restreinte sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le dossier d'appel d'offres pour la réalisation des services reçus.

Les manifestations d'intérêt devront être déposées en format électronique par mail et en format papier à l'adresse ci-dessous au plus tard le 19 février 2016 à 13h.

A l'attention de :

Monsieur Jean-Claude BOZONGO,
Directeur des Études et de la Planification
Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable
Palais des verts - face Hôpital Blanche Gomez
PB 98
Brazzaville – République du Congo

bjcclaude@yahoo.fr